



## Bouclier cristallin Protection pour sols en béton et granito

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-07-02

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit:** Bouclier cristallin Protection pour sols en béton et granito  
**Code du produit:** 100856982  
**FDS #:** MS0800428  
**Utilisation recommandée:**

- Entretien des planchers
- Industriel/Institutionnel

**Utilisations déconseillées:** Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**

Siège social aux États-Unis  
 Diversey, Inc.  
 2415 Cascade Pointe Blvd.  
 Charlotte, NC 28208  
 Phone: 1-888-352-2249  
 Adresse Internet pour fiche de données de  
 sécurité : <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada  
 Sealed Air - Canada  
 3755 Laird Road Units 8-11  
 Mississauga, Ontario L5L 0B3  
 Phone: 1-800-668-7171

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit non dilué**

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

**Déclarations sur les risques et la sécurité**

Peut irriter modérément les yeux et la peau. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

**Classification du produit dilué @ RTU**

**Déclarations sur les risques et la sécurité**

Pas nécessaire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Ingrédients classifiés**

Composant(s)	CAS #	% en poids
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	3 - < 5%
Ph,nyl,ther de propylSneglycol	770-35-4	1 - < 3%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	> 0.1 - < 1%

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

#### 4. PREMIERS SOINS

##### **Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Par voie cutanée:** En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Aucun à notre connaissance.

##### **Produit Dilué:**

Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

**Les Yeux:** Voir l'information pour le produit non dilué

**Par voie cutanée:** Voir l'information pour le produit non dilué

**PAR INHALATION :** Voir l'information pour le produit non dilué

**Ingestion:** Voir l'information pour le produit non dilué

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention** Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié** Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques** Sans objet.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

#### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

#### 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	-	-
Ph.nyl.ther de propylSneglycol	770-35-4	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	2 mg/m <sup>3</sup> (Ceiling)	-

##### **Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

##### **Protection individuelle**

**Protection des yeux:** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection de la peau et du corps:** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Produit Dilué:** Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

**Mesures d'ordre technique:**  
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

**Protection des yeux:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection des mains:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection respiratoire:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État de la matière:</b> Liquide	<b>Couleur:</b> Turbidité Laiteux, <b>primaire</b> Blanc
<b>Vitesse d'évaporation:</b> Pas d'information disponible.	<b>Odeur:</b> <b>primaire</b> Caractéristique
<b>Seuil de l'odeur:</b> Pas d'information disponible.	<b>Point/intervalle d'ébullition:</b> indéterminé
<b>Point/intervalle de fusion</b> indéterminé	<b>Température de décomposition:</b> Indéterminé Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammation:</b> Pas d'information disponible.	<b>Solubilité:</b> dispersable
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b> Pas d'information disponible.	<b>Densité relative (relativement à l'eau):</b> 1.013
<b>Densité</b> 8.45 lbs/gal 1.013 Kg/L	<b>Densité gazeuse:</b> Pas d'information disponible.
<b>Masse volumique apparente</b> Pas d'information disponible.	<b>Pression de vapeur:</b> Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b> > 200 °F > 93.3 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b> Pas d'information disponible.
<b>Viscosité:</b> Pas d'information disponible.	<b>Phosphore élémental:</b> 0.04 % by wt.
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :</b> 0.57 % *	<b>pH</b> 8.5
<b>Inflammabilité (solide ou gaz):</b> Sans objet.	<b>La corrosion des métaux:</b> Non corrosif
<b>Sustained combustion:</b> Sans objet.	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b> indéterminé - <b>inférieure:</b> indéterminé	
	@ RTU 8.5 > 200 > 93.3
<b>% COV par poids dse la dilution d'emploi</b> 0.57	

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Reactivity:</b>	Not Applicable
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.
<b>Matières à éviter</b>	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
<b>Conditions à éviter</b>	Pas d'information disponible.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Information sur les voies d'exposition probables:**  
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

### **Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme**

**Contact avec la peau:** Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

**Contact avec les yeux:** Peut irriter modérément les yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des larmoiements et/ou de l'inconfort transitoire.

**Ingestion:** Pas d'information disponible.

**Inhalation:** Pas d'information disponible.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

**Mesures numériques de toxicité**  
**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** >5000

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Non réglementé

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):** Non réglementé

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Description du connaissance DOT (voie terrestre )** FLOOR WAXES OR SEALANTS

**Description du voie maritime connaissance** FLOOR WAXES OR SEALANTS

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

### RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
sel ammoniac de polymère acrylique modifié	Breveté	-	-	-	-
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	-	X	-	-
Copolymer polypropylène modifié	Breveté 25722-45-6	-	-	-	-
Ph,nyl,ther de propylSneglycol	770-35-4	-	-	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	X	X	X	X

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	3 - < 5%			X
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	> 0.1 - < 1%	1000		

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	X		

### Réglementation Canadienne

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

**Produit Dilué:** Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-07-02

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

• Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*